

# Le marché artisanal du Mondial'Folk à Plozévet les 18, 19 et 20 août 2017

(prolongation gratuite possible les 21 et 22 août)

## Descriptif Règlement intérieur

Le 35<sup>ème</sup> marché artisanal organisé par le Mondial'Folk de Plozévet se déroulera à partir du 18 août (en fin d'après midi) au 22 août 2017 dans le centre bourg de Plozévet.

### ► Informations générales :

- Les organisateurs préconisent aux exposants de présenter en priorité des produits de création et non des produits de revente.
- Les structures d'exposition (tables, chaises, rallonges électriques etc.) ne seront pas fournis par l'organisateur.
- Il sera possible de se raccorder au réseau électrique dans la limite d'une consommation raisonnable (puissance maxi 500 W). Merci d'éviter les halogènes.
- Les exposants seront entièrement responsables de leurs matériels et créations.
- Un gardiennage sera assuré sur le site du marché chaque nuit, de minuit à 8 heures du matin.
- Les montages et démontages seront du ressort exclusif des exposants.
- Il ne sera pas consenti de remboursement en cas de non-présence ou d'arrivée tardive.
- **Les emplacements seront attribués et numérotés à l'avance par les organisateurs** en fonction des exigences techniques du lieu. Le fait d'être admis à participer à la manifestation entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué, au minimum du vendredi soir au dimanche soir. Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand. Un plan sera diffusé et affiché aux entrées du marché.

### ► Dates et horaires :

- Accueil des exposants : Vendredi 18 août → A partir de 16h00.
- Installation : Vendredi 18 août → De 16h00 à 18h00.
- Ouverture du marché : Vendredi 18 août → A partir de 18h00  
Les autres jours → A partir de 10h00

### **En aucun cas les exposants ne pourront déroger aux horaires fixés**

En cas d'absence ou d'arrivée tardive des exposants inscrits, les places non occupées pourront être ré-attribuées par la commission de placement.

### ► Types d'emplacements :

- Des espaces non couverts (profondeur de 4 mètres) :  
→ Linéaire minimum de 3 mètres, ensuite par mètre.
- Des espaces couverts sous forme de stands (profondeur de 6 et 5 mètres) :  
→ Linéaire minimum de 3 mètres 50.

### ► Droit de place :

- Le prix est fixé au mètre linéaire pour la totalité des cinq jours de marché :
  - ⇒ dans les espaces non couverts → **24,00 € / mètre**
  - ⇒ dans les espaces couverts → **36,00 € / mètre**

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation de ce marché artisanal et à respecter les conditions qui y sont stipulées.

Fait à.....

Le .....

Signature →

Précédée de la mention  
manuscrite  
« lu et approuvé »

# Le marché artisanal du Mondial'Folk à Plozévet les 18, 19 et 20 août 2017

(prolongation gratuite possible les 21 et 22 août)

## Descriptif Règlement intérieur

Le 35<sup>ème</sup> marché artisanal organisé par le Mondial'Folk de Plozévet se déroulera à partir du 18 août (en fin d'après midi) au 22 août 2017, dans le centre bourg de Plozévet.

### ► Informations générales :

- Les organisateurs préconisent aux exposants de présenter en priorité des produits de création et non des produits de revente.
- Les structures d'exposition (tables, chaises, rallonges électriques etc.) ne seront pas fournis par l'organisateur.
- Il sera possible de se raccorder au réseau électrique dans la limite d'une consommation raisonnable (puissance maxi 500 W). Merci d'éviter les halogènes.
- Les exposants seront entièrement responsables de leurs matériels et créations.
- Un gardiennage sera assuré sur le site du marché chaque nuit, de minuit à 8 heures du matin.
- Les montages et démontages seront du ressort exclusif des exposants.
- Il ne sera pas consenti de remboursement en cas de non-présence ou d'arrivée tardive.
- **Les emplacements seront attribués et numérotés à l'avance par les organisateurs** en fonction des exigences techniques du lieu. Le fait d'être admis à participer à la manifestation entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué, au minimum du vendredi soir au dimanche soir. Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand. Un plan sera diffusé et affiché aux entrées du marché.

### ► Dates et horaires :

- |                           |                  |                      |
|---------------------------|------------------|----------------------|
| ○ Accueil des exposants : | Vendredi 18 août | → A partir de 16h00. |
| ○ Installation :          | Vendredi 18 août | → De 16h00 à 18h00.  |
| ○ Ouverture du marché:    | Vendredi 18 août | → A partir de 18h00  |
|                           | Les autres jours | → A partir de 10h00  |

### **En aucun cas les exposants ne pourront déroger aux horaires fixés**

En cas d'absence ou d'arrivée tardive des exposants inscrits, les places non occupées pourront être ré-attribuées par la commission de placement.

### ► Types d'emplacements :

- Des espaces non couverts (profondeur de 4 mètres) :  
→ Linéaire minimum de 3 mètres, ensuite par mètre.
- Des espaces couverts sous forme de stands (profondeur de 6 et 5 mètres) :  
→ Linéaire minimum de 3 mètres 50.

### ► Droit de place :

- Le prix est fixé au mètre linéaire pour la totalité des cinq jours de marché :
  - ⇒ dans les espaces non couverts → **24,00 € / mètre**
  - ⇒ dans les espaces couverts → **36,00 € / mètre**

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation de ce marché artisanal et à respecter les conditions qui y sont stipulées.

Fait à.....

Le .....

Signature →

Précédée de la mention  
manuscrite  
« lu et approuvé »